

## INTERVENTION APPROBATION PV DU 10 AVRIL 2026

Monsieur le Maire, chers collègues,

Suite à la réception du Procès-Verbal qui s'est tenu le 10 Avril dernier, et après un examen attentif en nos qualités d'élus d'opposition, nous vous avons apporté par courriel un certain nombre de corrections.

Cette séance du 10 Avril a fait l'objet d'un enregistrement vidéo réalisé par un professionnel à la demande de la mairie, ce qui permet de vérifier avec précision les échanges intervenus.

Nous vous avons fait parvenir un document reprenant l'ensemble de nos observations et modifications proposées.

Force est de constater que vous n'en avez pas tenu compte.

Nous tenons à vous faire remarquer que quand vous étiez dans l'opposition, vous exigiez la retranscription exacte des échanges tenus lors des conseils municipaux. Par conséquent, Vous serez d'accord que cette rédaction approximative ne vaut pas un verbatim. A quoi sert dès lors de filmer les conseils municipaux ?

Un exemple, lors du Débat d'orientation Budgétaire, vous omettez d'écrire la question posée par Madame Réa, la question est la suivante :

"Monsieur Jaoul, à combien s'élèvent les dépenses de fonctionnement " cette question a été répétée à plusieurs reprises.

A cette question, vous ne donnez pas de réponse, mais dans votre réécriture faite de bric et de broc cette fois ci vous ne faites pas d'omission concernant vos interrogations sur les frais de climatisation engagées en 2021.

On ne trouve pas mention non plus dans ce PV du lien plus que douteux que vous avez fait entre les preuves matérielles d'irrégularités collectées par l'opposition, et je vous cite "des méthodes qui font froid dans le dos, dont vous avez honte, employées durant des périodes qui sont pas très très très jolies ". Cette phrase curieusement a également disparu du PV.

Vous comparez "nos méthodes" à des heures assez sombres de l'histoire. J'ouvre une parenthèse parce que nous, on s'interroge encore sur le sens de ce message : s'agit-il de la douloureuse période de la collaboration dans les années 40, ou celle du Moyen-Age ou on brûlait les sorcières sur le bûcher ? La réponse se trouve peut-être dans les commentaires sous vos publications Facebook. Nous avons autour de cette table, je vais la citer puisqu'elle est présente Madame Cuzin élue adjointe à la culture qui traite madame Réa également élue de je cite "sorcière" et un de vos « amis » qui lui proclame qu'il faut la brûler et disperser ses cendres. Chacun appréciera...je referme la parenthèse.

Vous écrivez aussi lors du Débat sur les délégations du maire avoir rappelé à Madame Réa, "de s'acquitter de ses dettes envers la commune, notamment la facture relative aux frais de copie des listes électorales, qu'elle n'a toujours pas réglée". Or cette phrase a été dite mais bien plus tard dans la séance, lors du débat d'orientation Budgétaire, mais on est plus à une approximation près.

D'ailleurs concernant cette remarque je me permets de vous rappeler que lors d'un courrier échangé avec madame Réa datant du jeudi 15 janvier, vous notifiez la mise à disposition pour les candidats aux élections municipales de salles communales, panneaux d'affichage et listes électorales article 52-1 du code électoral.

Comme on est souvent dans l'à peu près dans ce conseil et puisque nous nous sommes acquittés d'une facture, vous nous êtes donc redevable de 50 euros et quelques, exactement 50 euros 22 cts, mais nous arrondirons à 50 euros.

Nous vous demandons d'annexer au PV, les amendements que nous avons portés pour rétablir en toute transparence la réalité des échanges qui sont intervenus.

Nous voterons donc CONTRE l'approbation du Conseil Municipal du 10 Avril 2024

Je vous remercie.